

## Qui peut m'aider ?

**Votre conseiller Mission locale peut vous aider !**

Vous devez vous rapprocher de votre conseiller pour évoquer votre souhait d'intégrer le PACEA.

Il vérifie avec vous que cet accompagnement soit pertinent et en rapport avec votre parcours.

**C'est un contrat d'engagement entre vous et la Mission Locale. Votre PACEA peut être interrompu si vous ne respectez pas ces engagements.**

## La Mission locale c'est

**La bonne orientation,  
c'est la bonne voie vers l'emploi.**

Les Missions locales vous aident à prendre du recul sur votre situation, à réfléchir à votre avenir professionnel et à vous projeter dans un métier.

**La formation,  
bien qualifiée pour bonifier son CV**

Les Missions locales proposent aux jeunes des formations adaptées à leur projet professionnel. Elles assurent un suivi tout au long de la formation. Pour faciliter les conditions de formation des jeunes, elles peuvent aussi solliciter des aides additionnelles (frais de transport, restauration, logement...).

**Un emploi,  
pour entrer en vie active et devenir autonome.**

Les Missions locales agissent pour l'insertion professionnelle des jeunes en les préparant aux exigences des recruteurs, en leur proposant des offres d'emploi (contrats aidés ou offres négociées avec des entreprises partenaires) et en facilitant leur intégration dans l'entreprise.



**Pour plus d'infos contactez  
votre Mission locale.**

**Toutes les adresses sur  
[www.missions-locales.org](http://www.missions-locales.org)**

La Mission Locale s'adresse aux jeunes 16-25 ans, sortis du système scolaire et qui souhaitent être accompagnés dans leur orientation, leur projet de formation et leur recherche d'emploi. Les thèmes de la vie quotidienne pourront aussi être abordés avec le conseiller.



**Le Parcours contractualisé  
d'accompagnement vers  
l'emploi et l'autonomie**

## PACEA

Le PACEA vous permet de travailler sur votre projet professionnel. Il est constitué d'étapes d'accompagnement que vous déterminerez avec votre conseiller.

**Le PACEA vous aide à devenir autonome.**



**1 accompagnement  
sur mesure pour  
m'aider à devenir  
autonome**



# Le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie

## PACEA

### C'est quoi ?

C'est un contrat d'engagement entre vous et la Mission Locale.

C'est la possibilité pour vous, de définir un parcours avec des objectifs à atteindre, pour faciliter votre insertion professionnelle et sociale

### C'est pour qui ?

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement renforcé par un conseiller.

**Aucun autre critère que celui de la motivation !**

### Quelle durée ?

La durée de votre PACEA est définie entre vous et votre conseiller, et en fonction de vos objectifs. Il ne peut pas être supérieur à 24 mois.

### Comment ça marche ?

Le conseiller établit avec vous un bilan de votre situation, de votre projet et des moyens pour l'atteindre.

Vous déterminez ensemble les différentes étapes concrètes du parcours d'accompagnement.

Vous signez avec votre conseiller le contrat d'engagement PACEA.

**IMPORTANT :** Votre PACEA peut être interrompu si vous ne respectez pas les engagements pris avec votre conseiller.

### Le PACEA Quelle aide ?

Sous certaines conditions, votre conseiller peut **PONCTUELLEMENT** vous faire bénéficier d'une aide financière limitée destinée à faciliter vos démarches.



## Nicolas

**Objectif 1 : réaliser des démarches pour améliorer ma santé**

Action 1 : ouvrir mes droits CMU

Action 2 : rencontrer une assistante sociale

**Objectif 2 : connaître et faire reconnaître mes compétences**

Action 1 : participer aux tests de positionnement

Action 2 : m'engager dans une formation



## Ivana

**Objectif 1 : définir mon projet professionnel**

Action 1 : faire un bilan de compétences

Action 2 : participer à un atelier pour m'aider à définir mon projet professionnel

**Objectif 2 : réaliser mon projet professionnel**

Action 1 : participer aux tests de positionnement

Action 2 : débiter la formation qui correspond à mon projet

**Objectif 3 : Poursuivre mon projet et être autonome**

Action 1 : rechercher un contrat en alternance et compléter mes nouvelles compétences